

Multiculturalisme

support, nous ferons de notre société, une société fière et prospère, en paix avec elle-même et ses habitants.

[Traduction]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat du projet de loi C-18. Comme mes collègues l'ont dit, le projet de loi crée un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté dans la foulée de la Loi sur le multiculturalisme qui définissait les objectifs d'une politique multiculturelle au Canada. Le ministère aura un ministre et possiblement un sous-ministre, bien que cela ne soit pas tout à fait clair.

Auparavant, c'est le secrétariat d'État qui s'occupait de ces responsabilités. La frontière n'est pas encore parfaitement nette entre leurs responsabilités respectives.

La plupart des questions relatives au multiculturalisme et à la citoyenneté relèveront de la compétence du nouveau ministère, qui sera chargé de veiller à la mise en oeuvre de la politique multiculturelle énoncée dans la Loi sur le multiculturalisme au sein de tous les ministères et de toutes les institutions fédérales. C'est une chose qui n'est pas exprimée assez clairement dans le projet de loi. Le ministère a pour attributions, telles qu'énoncées dans le projet de loi, de faire la promotion des objectifs et programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté, d'assurer les services voulus en matière d'acquisition de la citoyenneté canadienne, de promouvoir les valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne, de promouvoir une meilleure compréhension des droits de la personne, et de contribuer au financement des programmes, dont les programmes spéciaux en matière de relations raciales.

Je tiens à féliciter le gouvernement et le ministre car, au moment où les fonds diminuent en bien des domaines, le gouvernement a augmenté les fonds pour promouvoir les relations raciales. Cela nous paraît très important. Je ne puis le dire sans condamner en même temps les réductions budgétaires qu'on a imposées et qui ont causé de grandes difficultés aux organismes consacrés aux groupes ethniques, aux autochtones, aux handicapés et aux jeunes, surtout aux groupes qui défendent leurs intérêts.

Nous appuierons le projet de loi. Nous espérons qu'on l'améliorera à l'étape de l'étude en comité et à celle de la troisième lecture. Nous l'appuyons parce que le Nouveau Parti démocratique en préconise depuis un certain temps les objectifs. Il nous paraît très important de réaliser les objectifs de la politique en matière de multiculturalisme,

et le Comité permanent du multiculturalisme avait recommandé fortement d'instituer un tel ministère lors de la dernière législature. Le projet de loi est appuyé également par les organismes ethnoculturels dans tout le Canada.

J'éprouve plusieurs inquiétudes au sujet de la capacité du nouveau ministère à remplir son mandat tel qu'il est fixé et ses objectifs qui sont énoncés plus particulièrement dans le projet de loi C-93. Les employés actuels qui doivent être mutés du Secrétariat d'État sont en nombre insuffisant pour assumer les responsabilités de ce nouveau ministère. Le paragraphe 5(a) dispose que le ministre a pour tâche d'instaurer, de recommander, de coordonner, de mettre en oeuvre et de favoriser les objectifs et programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté. C'est une très lourde responsabilité et assurément il faut davantage de personnel, comme il faut accorder davantage de crédits aux groupes communautaires.

Il faut du personnel supplémentaire d'origine très diverse. Nous avons besoin de gens qui soient sensibilisés à la question, qui viennent de la base et qui comprennent ce dont ces communautés ont besoin. Ce genre de personnes peuvent alors influencer le ministère, le ministre et le gouvernement. Il est très important d'embaucher du personnel qui soit culturellement sensibilisé au multiculturalisme, et il est très important qu'on prévoit également davantage de fonds pour les programmes communautaires. Sinon, le nouveau ministère du Multiculturalisme ne sera qu'une façade. Il peut n'être qu'une mesure politique de pure forme de la part du gouvernement si on ne dispose pas des crédits nécessaires pour faire le travail. Ce sera le critère. Je ne doute pas de la sincérité du ministre, mais je me demande si le gouvernement va vraiment renforcer la politique du multiculturalisme en fournissant des ressources suffisantes.

J'ai souvent parlé de l'inquiétude ressentie par mon parti parce que les crédits destinés aux organisations multiculturelles ont été diminués de 15 p. 100, et sur trois ans, cela représentera une réduction du financement de 50 p. 100. Ce sont les groupes qui parlent au nom des collectivités ethniques et qui nous aident et nous donnent des conseils en matière de politique. Un de ces groupes est le Conseil ethnoculturel du Canada, et il est très important que ces groupes disposent de crédits suffisants afin de nous aider à faire notre travail et d'aider le ministre à faire le sien.